

COMITE DE PILOTAGE PERCY-SCHNEIDER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13/12/2018

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Percy-Schneider s'est tenue le 13 décembre 2018 à 19h00 pour se terminer à 21H30.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Présentation du Centre Communal d'Action Sociale et du dispositif de Veille Sociale ;
- Réactions et Questions diverses

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**

- Élués délégués de quartier :
 - Présentes : Françoise Caruge, Jacqueline Minassian
 - Excusée : Paule-Lena Touraille
- Service Démocratie Locale :
 - Présente : Nachida Beldjerd
 - Excusée : Elodie Chetrit

- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**

- Présents : Martine Bagdassarian, Rosemarie Briand, Christian Cavailles, Marie Dufour, Hervé Le Boulh, Alain Masselin, Céline Picard, Diane Simavonian, Nathalie Vanneuville, Pierre Gosse, Caroline Larchevêque.
- Excusés : Loïc Duval, Christian Fiegel

- **Intervenants :**

- Mme Christine Quillery, Première Adjointe déléguée à la Santé, Solidarité, Aînés et Handicap

- **Sujets :**

1. Présentation du CCAS et du dispositif de Veille Sociale:

a. Établissement public administratif

Le CCAS – qui déménage au 30 rue Gabriel Péri (ex Maison de l'Emploi) - est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique, il est géré par un conseil d'administration. Il dispose d'une autonomie juridique, autrement dit il dispose d'un projet et d'un budget propres.

Il développe des actions de prévention santé mais également des dispositifs destinés à diverses personnes : des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des clamartois ayant des difficultés financières.

b. Rôle

En matière de veille sociale, le rôle du CCAS est d'établir des actions qui vont permettre de créer du lien social, favoriser le maintien à domicile et rompre l'isolement.

c. Proposition de dispositifs locaux et nationaux :

Le CCAS met en œuvre des dispositifs locaux tels que la téléassistance, la livraison de repas à domicile, le service animation et la coordination handicap : il dispose de trois chauffeurs formés pour transporter les personnes à mobilité réduite ainsi que les aînés sur Clamart.

Les dispositifs nationaux correspondent :

- au plan canicule : en 2017, 770 personnes inscrites au CCAS et plus de 2100 appels ont été recensés durant les mois de juin, juillet et août.
- au plan grand froid : en contact avec le 115, le CCAS signale les personnes afin de faire intervenir des équipes.

Le CCAS constate que l'ensemble de ces dispositifs permettent une intervention efficace et ciblée mais elle concerne uniquement les personnes qui le sollicitent.

Aujourd'hui, l'enjeu du CCAS est de repérer les personnes qui ne font pas appel aux services concernés mais également d'élargir les veilles saisonnières sur l'ensemble des habitants. Le but est de créer un réseau sur toute la commune pour identifier les séniors (60 ans et plus).

d. Identification des personnes qui ne sollicitent pas les services :

Afin de repérer cette population, le CCAS souhaite un partenariat avec les comités de quartier en désignant un référent qui aura pour rôle : la diffusion des informations auprès des habitants et des professionnels du quartier, le repérage des personnes en difficulté et le signalement au CCAS par le biais d'une fiche de demande d'intervention. En fonction de la situation, une procédure est lancée (visite à domicile, plan d'action). Un correspondant du CCAS établira un suivi de l'action avec le référent.

e. Élargir les veilles saisonnières :

Le CCAS doit être actif et réactif toute l'année. La solution pour élargir les veilles saisonnières est de mobiliser le pôle accueil et prévention du CCAS toute l'année sur : les interventions à domicile selon les besoins, l'actualisation permanente du registre communal et l'appel téléphonique des personnes inscrites sur celui-ci.

Un bilan d'activité sera par ailleurs mis en place. Afin d'informer le maximum de personnes, le CCAS a pour projet : la réalisation d'un support de présentation, aller à la rencontre des partenaires (comité de quartier, bailleurs, associations caritatives), effectuer des visites de proximité dans les quartiers (commerçants, CSC, Maisons de quartier) et faire paraître un article dans le Clamart Infos.

2. Réactions et Questions diverses :

- **Réactions :**

Un membre du comité de pilotage estime que le quartier Percy-Schneider est quelque peu « isolé » : manque de passage du Clamibus et trajet trop long. Madame Quillery explique que le projet d'évolution du Clamibus est en cours (avec un système de passage personnalisé, à la demande).

La question du stationnement rue d'Arménie est soulevée : le nouveau marquage au sol a fait perdre deux places. Un problème de véhicules ventouses est signalé par ailleurs.

Un riverain de la rue Fleury demande qu'un emplacement handicapé soit retiré.

Rue d'Estienne d'Orves : le passage de l'école maternelle des Rochers s'avère dangereux. De plus un rappel est fait concernant la vitesse des bus RATP. Madame Caruge précise que Serge Kehyayan, adjoint au maire délégué à la Gare du Grand Paris et des Transport a déjà relayé cette information à plusieurs reprises. Une nouvelle demande sera faite.

Les habitants du quartier Percy-Schneider réclament plus de sécurité sur tous les passages piéton de l'Avenue Henri Barbusse : plus d'éclairage et d'élagage.

- **Questions :**

-Qui traite la fiche d'information au CCAS ? C'est un travailleur social.

-Qui sont les partenaires du dispositif ? Des associations, des partenaires de santé.

Domidom ? Non, car il y a un service auprès du CCAS. La Clamartoise sera reprise par la mairie au 1^{er} janvier, avec 13 aides-soignantes. **Y aura-t-il un contrôle sur les compétences de ces personnes ?** Oui, les agents (qui sont diplômés) seront encadrés par le CCAS.

- Qu'en est-il de la restriction de circulation instaurée par la ville de Meudon ? Cette expérimentation est-elle une demande des habitants du quartier Percy-Schneider ?

Non uniquement de Meudon. Il est rappelé que cette décision a été prise sans

concertation avec la Ville de Clamart, qui n'était pas au courant du projet. Dès que le Maire de Clamart a pris connaissance de ce problème, il a immédiatement demandé au Maire de Meudon de revoir ce projet qui pénalise les riverains Clamartois. Le directeur des services techniques de Clamart, Monsieur Massoutier est actuellement en lien avec la Ville de Meudon pour faire un point sur ce sujet.

Les membres du Copil soulignent néanmoins que ce dispositif n'est pas pénalisant pour les habitants du quartier. Le trajet est seulement rallongé de 5 minutes.

- **Où en sommes-nous de l'installation de caméras dans le quartier ?** Au total, il est prévu d'installer 13 caméras dans le quartier Percy-Schneider entre 2016 et 2019. A ce jour, 4 caméras ont été installées. L'installation des 9 caméras restantes est prévue en 2019. Pour information, 11 caméras ont déjà été installées dans le quartier Gare (+ 3 en 2019). En 2019, 42 caméras seront déployées sur l'ensemble de la ville.

- **Où en sommes-nous de l'étude portant sur la circulation et l'éventuelle mise en sens unique rue d'Estienne d'Orves ?** L'étude est en cours, nous sommes en attente des résultats et des préconisations. Nous devrions les obtenir fin décembre.

- **Quel est le planning prévisionnel du projet Monts et Verdun ?** Les travaux de démolition démarreront à partir du mois de mars et le terrassement à partir du mois d'avril.

- **Y aura-t-il prochainement de nouveaux commerces dans le quartier ?** Le projet Monts et Verdun, qui n'est pas encore à l'étape de la construction, comprendra des locaux commerciaux, en rez-de-chaussée.

- **Qu'en est-il de l'arrivée de la fibre ?** Tous les quartiers ont la même interrogation, légitime. Les interventions pour mettre en place la fibre sont très nombreuses et comportent différents niveaux de câblages souterrains. La fibre arrive progressivement, mais la ville ne saurait s'engager sur un délai, car cela dépend entièrement des opérateurs. Ce sont eux qui réalisent et gèrent ces travaux. **Les opérateurs ont-ils le droit de nous imposer leur abonnement ?** Non, dans un premier temps l'opérateur en a le monopole (entre 6 mois à 1 an), mais ensuite vous avez la possibilité d'en contacter un autre.

La séance est levée à 21H30.